

Communiqué de Presse

– En dehors de la séance boursière - Information réglementée*

21 décembre 2012 (avant séance boursière)

Résultat de l'augmentation de capital pour le personnel de KBC Groupe SA et conséquences dans le cadre de la législation en matière de transparence

La traditionnelle augmentation de capital annuelle pour le personnel de KBC Groupe SA et de certaines de ses filiales en Belgique entraîne, le 19 décembre 2012, les modifications suivantes en ce qui concerne le capital social et le nombre d'actions/ de droits de vote de KBC Groupe SA.

- Le capital social est majoré de 528 083,04 euros à 1 450 401 447,91 euros.
- Le nombre total d'actions augmente avec 151 748 à 416 967 355. Le nombre de droits de vote est aussi porté avec 151 748 à 416 967 355.

Les informations les plus récentes concernant le capital social et le nombre d'actions KBC Groupe SA en circulation sont également disponibles sur www.kbc.com.

KBC Groupe SA

Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht:

Directeur

Communication Groupe et

Service Presse / Porte-parole

Tél. 02 429 85 45

Service Presse

Tél. 02 429 65 01

Fax 02 429 81 60

E-mail:pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur www.kbc.com ou obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be



Suivez nous

www.twitter.com/kbc_group